

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3749

commission principale : finances et institutions

objet : **Décision modificative**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'agrément du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts pour l'année 2006 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits alloués le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre sont soumis au Conseil.

I – Budget principal - section de fonctionnement

Cette dernière décision modificative de l'exercice doit permettre d'ajuster au mieux les prévisions budgétaires pour faire face à la fin de l'exercice. Outre les virements internes, nous pouvons également disposer du reliquat du résultat de l'exercice 2005, de 1 839 535,56 € et de l'inscription de 1 000 000 € de rôles complémentaires de taxe professionnelle. De plus, le solde des crédits reportés en 2006, permet de dégager un reliquat de 500 288 € .

Enfin, le 16 juin 2006, la direction générale des impôts a publié une instruction qui modifie les règles de taxation sur la valeur ajoutée (TVA) applicables aux subventions versées, notamment par les collectivités locales. Il en résulte que les participations inter-budgétaires, telle que la contribution des eaux pluviales versée par le budget principal au budget annexe de l'assainissement, ne sont plus assujetties à la TVA. Cette instruction permet une régularisation rétroactive pour les années 2004-2005 et 2006, une recette complémentaire de TVA de 1 405 794,32 € peut être inscrite.

L'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) a engagé une politique de reconquête des grands territoires industriels de la vallée du Gier. Le site de Fives-Lille à Givors figure parmi les grands sites industriels de cette vallée pour lequel il est proposé d'engager une étude de positionnement, en partenariat avec la ville de Givors, Saint-Etienne Métropole et le Grand Lyon. Le coût de cette étude est estimé à 45 000 €, dont 15 000 € seraient pris en charge par le Grand Lyon sous la forme d'une subvention à l'EPORA pour laquelle il vous est demandé de vous prononcer par rapport séparé. Le financement de cette participation pourrait être financé, à hauteur de 9 500 €, par des crédits disponibles au chapitre 67, et pour 5 500 € à partir des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n°1).

Dans le cadre de la démarche Lyon 2020, la Communauté urbaine souhaite soutenir un cycle de sept conférences débats sur le thème de la ville, en partenariat avec l'association Economie et Humanisme et l'Ecole Normale Supérieures Lettres, Sciences Humaines (ENS). Les modalités de participation financière de la Communauté urbaine, ainsi que celles relatives à l'organisation et l'animation de ces conférences vous sont soumises par rapport séparé. Elles prévoient le versement de deux subventions de 22 100 € à l'association Economie et Humanisme, dont 6 630 € en 2006, et de 17 900 € à l'ENS, dont 5 370 € en 2006. Les crédits à mettre en place pour 2006 s'élèvent à 9 900 €. Il pourraient être prélevés sur la ligne « diverses rémunérations d'intermédiaires » de la direction prospective et stratégie d'agglomération (renvoi n°2).

La Communauté urbaine est chef de file du projet européen Interact. A ce titre, elle reverse aux autres partenaires, les subventions perçues. Suite à des erreurs de créanciers, deux régularisations sont à opérer au profit des communes de Gemeente Utrecht (5 000 €) et Belfast Council (1 176,15 €). Les mouvements décrits au renvoi n°3 sont équilibrés en dépense et en recette.

Diverses subventions en faveur de l'environnement et du développement durable ont été délibérées courant 2006 pour un montant de 14 800 €. Un changement de chapitre budgétaire est nécessaire pour transcrire comptablement ces engagements. Les crédits nécessaires proviendraient de la ligne « études diverses » de la direction prospective et stratégie d'agglomération (renvoi n° 4).

La délibération n° 2006-3415 du 2 mai dernier a entériné le versement de trois subventions à des associations menant des actions en faveur de l'environnement et du développement durable pour un montant total de 20 000 €, dont 10 000 € à la Frapna, 5 000 € à Naturama et 5 000 € à Arthropologia. Leur financement s'opèrerait à partir de la ligne d'annulation de titres sur exercices antérieurs dont le montant prévu a été surestimé pour l'exercice 2006 (renvoi n° 5).

Depuis sa création en 2002, la mission Espace des temps a participé activement à l'harmonisation des temps liés à la mobilité scolaire de la commune de Neuville sur Saône. En prévision de l'ouverture d'un lycée public dans cette commune à la rentrée 2006, une étude a été engagée sur la mobilité journalière « domicile-école », les rythmes scolaires et les dysfonctionnements induits en terme de circulation. Celle-ci a conduit à un travail de concertation entre l'Education Nationale, les établissements scolaires, le Sytral, les Conseils Généraux de l'Ain et du Rhône. L'une des propositions d'actions en découlant est la mise en place d'une signalisation spécifique qui indiquera les temps de déplacements piétons pour se rendre au lycée public et, à titre d'expérimentation, à l'une des écoles primaires du centre. Le versement d'une subvention de 5 000 € à la ville de Neuville sur Saône, afin d'aider à la mise en place de cette démarche innovante peut être financée par un réajustement entre crédits de subvention (renvoi n° 6).

Par délibération n° 2006-3604 du 11 septembre 2006, vous avez approuvé la convention de partenariat avec l'association Consommation, logement, cadre de vie (CLCV) qui vise à créer un outil dédié à la commande publique. Ce projet Top ten a pour objectif de développer une base de données sur les biens et produits les plus performants en énergie. Il permettra ainsi de répondre à la préoccupation de maîtrise de la consommation d'énergie et de limitation des impacts sur l'environnement, des collectivités publiques. Le versement de cette subvention de 4 000 € pour 2006 peut être financé à partir d'une ligne de documentation générale de la direction des affaires juridiques et de la commande publique, directement associée à ce projet (renvoi n° 7).

Le financement d'études préparatoires à l'organisation de la biennale d'art contemporain de 2007 nécessiterait un ajustement des crédits au sein de l'opération 0939 « événements culturels » de 69 000 € (renvoi n°8).

Le montant de la participation annuelle de la Communauté urbaine au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est obtenu en majorant la contribution de l'année antérieure du taux de l'inflation. La contribution 2006 est ainsi égale à 22 088 844 €, supérieure de 41 735 € à la prévision inscrite au budget primitif. Un ajustement des crédits, réalisé en interne, permettrait de dégager ce complément de financement(renvoi n°9).

La Communauté urbaine est chef de file du projet européen Proact Asia Urbs, qui a pour but d'établir des relations pérennes entre les villes asiatiques et les villes européennes, et de construire des coopérations dans les différents domaines des services publics locaux. Elle reverse à ce titre une partie de la subvention perçue de l'Union européenne aux autres partenaires. Au vu de l'avancement des actions entreprises par nos partenaires en 2006, il s'avère que 60 911,96 € prévus au budget ne seront pas reversés cette année. Il vous est donc proposé d'affecter ces crédits à des dépenses de publications engagées par le Grand Lyon, sur ce projet (renvoi n°10).

Par ailleurs, le reversement de la participation à la ville de Lyon, partenaire de cette opération, nécessiterait un ajustement des crédits, entre comptes de subvention, d'un montant de 1 110,56 € (renvoi n°11).

115 000 € d'excédent de recettes liées à des contentieux permettent de financer 4 dossiers non prévus au budget primitif :

- 30 000 € pour des honoraires d'assistance à la rédaction de protocoles transactionnels d'indemnisation des grossistes du M.I.N. (marché d'intérêt national) ;

- 30 000 € pour le règlement d'une facture litigieuse du cabinet Lefebvre (pour mémoire la facture initiale s'élevait à 76.000 €) ;

- 30 000 € destinés à clore un litige vieux de plus de 10 ans avec la ville de Meyzieu portant sur la construction d'un gymnase par la Communauté urbaine pour le compte de la commune qui doit aujourd'hui envisager une réfection de la toiture de ce bâtiment.

- 25 000 € liés à un important avenant sur la police d'assurances « capital décès ». Cette hausse est consécutive à l'augmentation de la masse salariale qui sert de base à la tarification de ce contrat.

Ces mouvements équilibrés en dépenses et en recettes sont repris dans le renvoi n°12.

La poursuite du projet PaRHtage qui vise à redéfinir les responsabilités et mettre en œuvre une nouvelle façon de gérer les ressources humaines nécessite l'inscription de 70 000 € supplémentaires en 2006, à prélever sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n°13).

La Communauté urbaine donne la possibilité à l'ensemble du personnel de bénéficier d'un régime mutualiste (complémentaire maladie-chirurgie et/ou maintien de revenu), en adhérant à l'une des mutuelles auxquelles elle apporte un concours financier. Il s'avère que le mandatement de ces subventions pour la fin de l'exercice nécessite une inscription complémentaire de 12 000 €. Cette dépense peut être financée par un reste à réaliser sur les crédits destinés au versement des allocations de chômage (renvoi n°14).

La même source de financement peut être retenue pour abonder l'enveloppe des frais de personnels des groupes politiques, calculée selon un pourcentage des indemnités versées aux élus. Le décompte définitif opéré au premier trimestre de chaque année, sur la base du compte administratif de l'exercice précédent, permet en effet, une inscription complémentaire de 12 900 € (renvoi n°15).

Les décisions gouvernementales relatives au reclassement des agents de catégorie C (390 000 €), non prévues au moment de la préparation budgétaire 2006 et le rappel de traitement des agents promus en 2005 (110 000 €), nécessitent une inscription complémentaire de 500 000 €. Les crédits de la masse salariale peuvent être abondés par prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n°16).

Vous avez approuvé le 10 juillet 2006 par délibération n°2006-3561 la participation de la Communauté urbaine au projet européen Averroes. Ce projet, conduit par l'association conseil ISM Corum, chef de file, vise à promouvoir des pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et inégalités de toute nature en relation avec le marché du travail. Le renvoi n°17 décrit l'inscription d'une subvention de 22 500 € à verser à l'association ISM Corum, financée à partir des dépenses imprévues.

Dans le cadre du projet européen URBACT, les frais de mission des agents communautaires pris en charge par la direction des ressources humaines sont remboursés par la délégation interministérielle à la Ville (DIV). Le renvoi n°18 décrit les écritures comptables correspondantes.

Les intérêts moratoires sont mandatés au chapitre 67. Pour éviter tout retard de paiement, la direction des finances fait l'avance des crédits et propose par décision modificative le ré-abondement de sa ligne de crédit, par prélèvement sur les crédits de fonctionnement des services. Les écritures du renvoi n° 19 constatent cette régularisation pour 38 003,68 €.

Depuis 2005, les actions de communication liées à la réalisation de projets opérationnels sont identifiées. L'inscription complémentaire de 200 000 € demandée aujourd'hui correspond à une régularisation des actions engagées en 2005 et qui n'avaient pu être mandatées l'an passé. Ces crédits pourraient être inscrits à partir des dépenses imprévues (renvoi n°20).

En vertu de l'article 28 bis de la convention cadre du 4 avril 1991, passée entre la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône, la moitié des recettes nettes du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) constatées au compte administratif est à reverser au département du Rhône. Une inscription supplémentaire de 3 359 348,50 € est nécessaire pour assurer le reversement du solde dû au titre de l'exercice 2005. Ce montant important s'explique par l'encaissement de 13 mois de péage, d'octobre 2004 à novembre 2005, pour clore sur un même exercice les opérations comptables avec la société Eperly et par le paiement de 11 mois de prestations, de janvier à novembre 2005, à ce délégataire avant le passage en régie intéressée. La participation due au titre de l'exercice 2006 s'en trouvera donc diminuée. Le financement s'opère, pour 2 338 518,62 €, à partir d'un réajustement des crédits affectés à la direction de la voirie et pour 1 020 829,88 €, grâce à la recette de récupération de TVA (renvoi n° 21).

Un permis de construire délivré le 3 juin 1999 autorisait la SCI « Les résidences du village » à réaliser une opération de construction sur un terrain situé au lieudit « La Croix » à Vaulx-en-Velin. Cette SCI a saisi le tribunal administratif, estimant que les travaux d'assainissement et de voirie réalisés à la demande de la Communauté urbaine et de la ville de Vaulx-en-Velin, excédaient les besoins de l'opération. Un protocole transactionnel, validé par le conseil du 10 octobre dernier, met un terme à ce contentieux. La Communauté urbaine s'est ainsi engagée à reverser à la SCI la somme de 113 583,27 € au titre du rachat des équipements réalisés ayant vocation à intégrer le domaine public communautaire, dont 78 047 € pris en charge par la direction de la voirie, à partir de la ligne « entretien des ouvrages d'art » (renvoi n° 22). Ce rachat d'équipements fait également l'objet d'un mouvement à la présente décision modificative dans le budget annexe de l'assainissement pour 35 536,38 € (renvoi n° 66).

L'unité arbres et paysages de la direction de la voirie procède ponctuellement à des opérations de confortement des talus boisés bordant des voies communautaires. Des crédits à hauteur de 109 608,84 € sont à inscrire afin d'intervenir de façon urgente sur plusieurs sites, notamment pour éviter la chute d'arbres. Le financement s'opérerait à partir de la ligne d'annulation de titres, dont le montant prévu a été surestimé pour l'exercice 2006 (renvoi n°23).

Pour ne pas pénaliser le lancement d'études d'ingénierie, il est proposé de restituer les crédits prélevés à tort en cours d'exercice, pour un montant de 16 226,21 € (renvoi n°24).

Dans le cadre de l'exploitation du Palais des congrès, le Conseil de Communauté a approuvé par délibération n° 2006-3238 du 1^{er} mars 2006 la prise en charge par le Grand Lyon des deux-tiers des frais supportés par le délégataire pendant la phase de pré-exploitation, c'est-à-dire du 13 mars au 1^{er} juin 2006, date de remise définitive des installations, dans la limite de 450 000 €. Dans un premier temps, ces dépenses estimées à 210 000 € ont fait l'objet d'une inscription budgétaire à la décision modificative n°2 du 10 juillet 2006. A ce jour, il s'avère que ce montant est insuffisant. Par conséquent, il conviendrait d'inscrire un complément de 240 000 € par prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement. (renvoi n° 25)

La hausse des prix des carburants durant l'exercice nécessite un ajustement de l'inscription budgétaire. Plusieurs virements internes ont été réalisés mais il reste un complément de 70 000€ à financer pour les véhicules légers, 212 000 € pour les véhicules du nettoyage et 213 000 € pour la flotte de la collecte. Ces crédits supplémentaires peuvent être financés à partir des dépenses imprévues de fonctionnement.(renvois n° 26 et n° 27)

La prestation d'enlèvement des ordures ménagères sur la subdivision Nord ouest a été sous-évaluée en début d'année en raison d'une mauvaise estimation de la clause de révision des prix du marché. Il convient d'inscrire un complément de 1 694 000 € à partir des rôles complémentaires, pour 1 000 000 € et de la recette de récupération de TVA pour 384 964,44 €, le solde provenant des dépenses imprévues pour 309 035,56 € (renvoi n° 2).

Dans le cadre de la politique de la ville, la Communauté urbaine participe à différents échanges d'habitants entre plusieurs villes européennes. En 2005, un mandat de 7 556,88 € relatif à un échange avec des habitants de Birmingham a été mal imputé. Le renvoi n°29 décrit l'inscription des crédits nécessaires à cette régularisation sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Depuis 2003, la Communauté urbaine est un partenaire du programme européen Concerto avec les villes de Bracknell en Grande-Bretagne et Saragosse en Espagne. Ce projet vise à promouvoir des opérations d'urbanisme exemplaires en termes de constructions à haute efficacité énergétique et de mise en œuvre des énergies renouvelables. Le projet Lyon Confluence, qui s'inscrit dans ce cadre, bénéficiera d'une subvention de la région Rhône-Alpes qui souhaite participer à cette importante démarche expérimentale. De par son rôle de coordonnateur local, la Communauté urbaine perçoit la subvention globale et la redistribue aux différents partenaires. Le renvoi n°30 décrit les écritures nécessaires dans l'opération annuelle 1268 « projet européen concerto-rennaissance » à savoir : l'encaissement de la subvention de la Région pour un montant de 13 779 € et le reversement aux différents partenaires.

La Communauté urbaine est chef de file du réseau européen d'échanges Regenera. Les frais de personnel de deux agents communautaires affectés à ce projet en 2005 et au 1^{er} semestre 2006 sont évalués à 19 961,98 €. Il convient de rattacher ces frais à l'opération 0923 « réseau européen d'échanges Regenera ». Le renvoi n°31 décrit cette régularisation, financée par l'émission concomitante d'un titre de recette correspondant au remboursement des frais de personnel imputés par l'Europe.

Les crédits destinés au versement de subventions et d'études sur les opérations de renouvellement urbain et de gestion sociale et urbaine de proximité (sont à reventiler, compte tenu des montants prévisionnels à mandater d'ici la fin de l'exercice. Ces ajustements sont repris au renvoi n° 32, pour un montant total global de 544 421,63 €.

Par délibération n° 2006-3436 du 12 juin 2006, vous avez approuvé le bilan de clôture de la ZAC Parc du Paisy à Dardilly. Le solde positif de cette opération, arrêté à 90 587,78 €, permet de financer le déficit de la ZAC Les Pivolles à Décines, arrêté à 21 528 €. Le reliquat d'excédent de 69 059,78 € permet également d'abonder les crédits de subventions de l'opération 0452 « gestion de proximité dans les DSU ». Ces mouvements, repris au renvoi n° 33, sont ainsi équilibrés.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un tènement industriel situé 26, rue Emile Decorps à Villeurbanne, ancien site de la société des Grands Moulins de Strasbourg. Ce terrain bénéficie de la proximité du studio 24 et de l'emprise du tramway Léa. La société Robin and Co a manifesté son intérêt pour ce terrain en vue de l'agrandissement de ses studios afin de développer un Pôle d'Innovations Cinématographiques par les Systèmes Evolutifs de Lyon (PicseL). Les conditions de mise à disposition du terrain à la société chargée de la

réalisation de ce projet prévoient la remise d'un terrain nu. Aussi, 200 000 € sont à inscrire en vue de la démolition d'une partie du site. La diminution des crédits prévus en 2006 au titre des évictions commerciales permettrait de financer cette opération (renvoi n° 34).

La réduction des crédits dédiés aux évictions commerciales permet également d'alimenter à hauteur de 80 000 € la ligne des taxes foncières, dont le disponible est insuffisant pour mandater les dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice (renvoi n° 35).

La communauté urbaine de Lyon soutient les actions entreprises par l'Association Pour la Promotion des Eco-Acteurs Lyonnais (APPEL), dont la vocation première est de favoriser les échanges entre professionnels de l'environnement. Elle est également un partenaire privilégié de Pollutec, premier salon mondial de l'équipement, des technologies et des services de l'environnement. A l'occasion du 20^{ème} anniversaire du salon Pollutec, le réseau des acteurs de l'environnement, mobilisé autour de l'association APPEL, souhaite présenter une forme de partenariat dénommée « Pollutec Territorial », qui vise à promouvoir le potentiel en environnement de l'agglomération lyonnaise et ses compétences. La communauté urbaine de Lyon a souhaité participer à cette initiative par le biais d'une subvention exceptionnelle de 30 000 €, validée par délibération du 10 octobre dernier, au bénéfice de l'association APPEL. Des crédits disponibles sur l'opération annuelle 0851 « animer les contrats territoriaux », permettraient de financer cette dépense (renvoi n° 36).

La communauté urbaine de Lyon participe au programme d'échanges européen Beri (Brownfield european regeneration initiative), consacré à l'échange d'expériences entre huit collectivités sur la reconversion des sites et friches industriels. La ville de Belfast assure le pilotage de ce réseau d'échanges et perçoit à ce titre des subventions des autres villes partenaires. L'évolution du projet nécessite un ajustement des crédits prévus en 2006, afin de permettre le versement d'une contribution complémentaire à la ville de Belfast, et le mandatement des dépenses directes liées au projet. Ces modalités financières portant sur 6 100 €, ainsi que la prolongation de ce programme pour une année, ont été validées par délibération n° 2006-3518 du 10 juillet dernier. Le renvoi n° 37 retrace les écritures correspondantes.

Le pôle de compétitivité Techtera ambitionne de se positionner comme le premier pôle européen de textiles techniques et fonctionnels (TTF), qui ont pour particularité de s'adapter à une fonction technique et à son environnement. Par délibération en date du 10 octobre dernier, vous avez approuvé le versement d'une subvention de 30 000 € au profit de Techtera. Ce soutien permettra au pôle de compétitivité de poursuivre ses projets de recherche et développement, et d'engager des actions d'animation, de promotion et de communication. Le complément de financement de 25 000 € est possible par transfert de l'opération « actions de développement de l'agglomération » (renvoi n°38).

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement des secteurs de la mode, intitulée Lyon Vision Mode. Il ne peut être donné suite au partenariat envisagé avec l'enseigne des Galeries Lafayette à Paris, pour faire connaître les créateurs lyonnais. L'abandon de ce projet permettrait le transfert de 98 000 € pour financer une campagne de communication portant sur les métiers de la mode et plus généralement les métiers d'arts (renvoi n° 39).

Il est proposé d'augmenter la prévision inscrite au compte de subventions allouées aux tiers de droit privé à hauteur de 81 090 €, afin de faire face à d'éventuels versements de participations à diverses associations d'ici la fin de l'exercice, en fonction de la production de leurs justificatifs. Cet ajustement est possible grâce aux disponibles dégagés sur les opérations «urbanismes commercial» (4 590 €), «actions de développement de l'agglomération» (75 000 €) et «développer l'entrepreneuriat» (1 500 €). Le renvoi n° 40 détaille ces écritures.

Exercice 2006 – décisions modificatives – budget principal – section de fonctionnement – tableau n° 1

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 1 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 5 500,00		
compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020	- 9 500,00		
renvoi n° 2 compte 622800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020	+ 9 900,00		

fonction 311 opération annuelle 0939 - événements culturels compte 617800 études diverses fonction 312 opération annuelle 0939 - événements culturels	69 000,00		
renvoi n° 9 compte 655420 contribution au SYTRAL fonction 815 opération annuelle 0215 – SYTRAL compte 655300 contribution au SDIS fonction 113	- 41 735,00 41 735,00		
renvoi n° 10 compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 04 opération pluriannuelle 0953 – Proact compte 623700 publications fonction 04 opération pluriannuelle 0953 – Proact	- 60 911,96 60 911,96		
renvoi n° 11 compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 04 compte 657340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 04 opération pluriannuelle 0953 – Proact	- 1 110,56 1 110,56		
renvoi n° 12 compte 622600 honoraires fonction 020 compte 622700 frais d'actes et de contentieux fonction 020 compte 645500 cotisations assurance capital-décès fonction 01	30 000,00 60 000,00 25 000,00	compte 708780 remboursements divers fonction 020	+ 115 000,00
renvoi n° 13 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 617200 études et conseil en organisation ou gestion fonction 020	- 70 000,00 70 000,00		
renvoi n° 14 compte 647310 allocations chômage fonction 020	- 12 000,00		

compte 657380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 020	12 000,00		
renvoi n° 15 compte 647310 allocations chômage fonction 020	- 12 900,00		
compte 656110 frais de personnel des groupes d'élus fonction 01	12 900,00		
renvoi n° 16 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 500 000,00		
compte 641110 rémunération principale fonction 020	500 000,00		
renvoi n° 17 compte 657370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 815	- 22 500,00		
compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020 opération pluriannuelle 1378 – projet européen AVERROES	22 500,00		
renvoi n° 18 compte 625600 frais de missions fonction 020	926,38	compte 747800 subventions et participations d'autres organismes fonction 824 opération annuelle 0855 – politique de ville renouvellement urbain	926,38
renvoi n° 19 compte 622800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 01	- 38 003,68		
compte 671100 intérêts moratoires et pénalités sur marché fonction 01	38 003,68		
renvoi n° 20 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 200 000,00		
compte 618200 documentation générale et technique fonction 023	60 000,00		
compte 623100 annonces et insertions fonction 023	100 000,00		

compte 623300 foires et expositions fonction 023	10 000,00		
compte 623700 publications fonction 023	25 000,00		
compte 623800 relations publiques fonction 023	5 000,00		
renvoi n°21 compte 606120 gaz électricité fonction 821	- 58 510,00	compte 704100 réfections de tranchées fonction 821	- 620 828,00
compte 611500 exploitation du tronçon nord du périphérique fonction 822	- 364 162,00	compte 704800 facturation d'autres travaux fonction 822	- 107 900,00
compte 615236 réparation du domaine public fonction 821	- 1 206 525,00	compte 771800 autres produits exceptionnels fonction 01	1 020 829,88
compte 615237 entretien des ouvrages d'art fonction 822	- 254 737,00		
compte 621800 personnel extérieur mis à disposition fonction 822	- 657 108,00		
compte 622800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 01	- 500 288,62		
compte 657340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 822	- 25 916,00		
compte 657330 subventions de fonctionnement au département fonction 822	3 359 348,50		
renvoi n° 22 compte 671800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 822	78 047,00		
renvoi n° 23 compte 673000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 822	- 109 608,84		
compte 615233 travaux d'entretien des arbres fonction 822	109 608,84		
renvoi n°24 compte 673000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 822	- 16 226,21		

compte 617300 études préalables fonction 020	16 226,21		
renvoi n° 25 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 240 000,00		
compte 628780 remboursement de frais à d'autres organismes fonction 020	240 000,00		
renvoi n° 26 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 70 000,00		
compte 606220 carburants fonction 020	70 000,00		
renvoi n° 27 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 425 000,00		
compte 606220 carburants fonction 812	213 000,00		
compte 606220 carburants fonction 813	212 000,00		
renvoi n° 28 compte 611220 enlèvement des ordures ménagères fonction 812	1 694 000,00	compte 731140 fiscalité directe - taxe professionnelle fonction 01	1 000 000,00
compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 309 035,56	compte 771800 autres produits exceptionnels fonction 01	384 964,44
renvoi n° 29 compte 622800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 824 opération annuelle 0855 – politique de ville renouvellement urbain	7 556,88	compte 773000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 824 opération annuelle 0855 – politique de ville renouvellement urbain	7 556,88
renvoi n° 30 compte 657370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 824 opération annuelle 1268 – projet européen concerto- renaissance	4 369,00	compte 747200 subventions et participations de la Région fonction 824 opération annuelle 1268 – projet européen concerto-rennaissance	13 779,00
compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824	9 410,00		

opération annuelle 1268 – projet européen concerto-renaissance			
renvoi n° 31 compte 628780 remboursements de frais à d'autres organismes fonction 824 opération pluriannuelle 0923 - réseau européen d'échanges Régénera	19 961,98	compte 641900 remboursements sur rémunération du personnel fonction 824 opération pluriannuelle 0923 - réseau européen d'échanges Régénera	19 961,98
renvoi n° 32 compte 657330 subventions de fonctionnement au Département fonction 830 opération annuelle 0858 - programme Val de Saône	- 55 000,00		
compte 657340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 824	- 297 000,00		
compte 657340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 830 opération annuelle 0102 - écologie urbaine	- 63 421,63		
compte 657400 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé fonction 824	- 67 000,00		
compte 671800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824 opération annuelle 0974 - espaces publics	- 50 000,00		
compte 674300 subventions exceptionnelles de fonctionnement fonction 824	- 12 000,00		
compte 617400 études d'urbanisme et d'aménagement fonction 824 opération annuelle 0855 - politique de la ville renouvellement urbain	123 421,63		
compte 657370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 824	105 000,00		
compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824	304 000,00		
compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824 opération pluriannuelle 0452 - gestion de proximité dans les DSU	12 000,00		
renvoi n° 33 compte 674300	21 528,00	compte 747800	90 587,78

fonction 90 opération pluriannuelle 0878 - actions de développement de l'agglomération compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération pluriannuelle 1374 - pôle de compétitivité Techtera	25 000,00		
renvoi n° 39 compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle 0862 - Mode création compte 623800 relations publiques fonction 90 opération annuelle 0862 - Mode création	- 98 000,00 98 000,00		
renvoi n° 40 compte 657340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 90 opération annuelle 0868 - urbanisme commercial compte 657380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération pluriannuelle 0878 - actions de développement de l'agglomération compte 657380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération annuelle 0757 - développer l'entrepreneuriat compte 657480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération pluriannuelle 0878 - actions de développement de l'agglomération	- 4 590,00 - 75 000,00 - 1 500,00 81 090,00		

II - Budget principal – section d'investissement

La communauté urbaine de Lyon se voit restituer la somme de 247 944,25 € dans le cadre de la désignation de fonds initialement versés pour des acquisitions foncières qui n'ont pas eu lieu (renvoi n° 41).

La collectivité cautionne et rembourse également des dépôts de garantie pour la mise à disposition de locaux, qu'il convient de mandater ou de rembourser. Les écritures correspondantes sont proposées au renvoi n° 42.

Le renvoi n°43 détaille des mouvements de régularisation comptable pour des mandats et des titres émis sur exercices antérieurs à annuler et éventuellement à rémettre sur l'exercice 2006. Une partie des écritures d'annulation a fait l'objet d'une mise en place de crédits par virements, pour un montant de 428 816,67 €.

Dans ce renvoi figure notamment l'annulation du titre de recette d'un montant de 142 729,58 € émis à l'encontre des époux DREVON en 2005. Le mur de soutènement qui borde leur propriété s'est effondré en 1994,

obstruant la chaussée de la montée Saint Laurent à Lyon 5^{ème}. La Communauté a engagé des travaux de remise en état du mur, et a demandé le remboursement des dépenses correspondantes aux époux DREVON. Le titre émis en 2005 ne couvre que partiellement les frais engagés par la Communauté. L'affaire a été portée en jugement. La cour d'appel, dans son arrêt du 3 juillet 2006, a considéré que le mur reconstruit était la propriété de la ville de Lyon et que les époux DREVON ne sont pas redevables de la Communauté Urbaine.

Une convention en date du 17 mars 2005 a été conclue entre la Région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon pour la mise en œuvre d'un dispositif de jalonnement et de signalétique, sur les principales zones industrielles de l'agglomération. Un premier acompte de 30 % a été versé. Les travaux terminés, l'état récapitulatif des dépenses a été soumis et signé par le comptable public. L'encaissement du solde de la subvention peut être prévu au compte 132200 « subvention d'équipement des régions » pour 30 450 € (renvoi n° 44).

La participation financière de la communauté urbaine de Lyon, au plan global de mise en valeur du parc de Miribel Jonage, initialement prévue en fonctionnement est à inscrire à compter de 2006, en investissement, conformément à la réforme de la M14 sur les subventions d'équipement. Un montant de 92 059 € est donc à prévoir, au chapitre 204150 « subvention d'équipement aux groupements de collectivités » correspondant à un reliquat de 2005 et à un complément de crédits au titre de l'exercice 2006 (renvoi n° 45).

Conformément à la convention financière relative à la restructuration de l'ENSSIB, la Communauté urbaine reverse à la ville de Villeurbanne une part du FCTVA calculée sur le montant des participations reçues de celle-ci. Une inscription de 47 205 € est présentée en dépense au renvoi n°46 pour ce reversement.

La gestion de l'amphithéâtre de la Cité internationale à Lyon 6^{ème} a été confiée au délégataire de service public du Palais des congrès jusqu'au 31 décembre 2006. Le montant des travaux éligibles au FCTVA, effectués par la collectivité entre 2000 et 2006, pour cet équipement parking compris, s'élève à 131 333 050,67 €. Le transfert du droit à déduction de la TVA s'applique à cette construction. La TVA à récupérer auprès du délégataire représente 21 514 930 €. Il s'agit d'une recette nouvelle à inscrire, comme les écritures pour ordre correspondant à la constatation de la créance auprès de SECIL, en dépense et en recette, sur le compte 276200 (renvoi n° 47).

Des propositions d'ajustement de crédits sont présentées au renvoi n° 48, pour les motifs détaillés ci-dessous :

- annulation de 600 000 € en dépenses pour frais d'assurance de l'amphithéâtre de la Cité internationale prévus à tort sur la section d'investissement ;

- augmentation de la prévision relative à la mise aux normes de l'usine d'incinération de 340 983,75 € ;

- ajustement de la participation au programme HCL 2006 de 2 438 000 €. En effet, le concours financier dû aux HCL pour 2006 s'élève à 6 358 000 €, alors que l'inscription ouverte au budget primitif est de 4 120 000.

- diminution des prévisions de dépenses ouvertes pour le paiement de subventions d'équipement aux autres collectivités pour des opérations d'urbanisme (-1 000 000 €) et aux personnes de droit privés (-200 000 €), en contrepartie de la réduction pour 3 480 154,84 € de la prévision de recette destinée à la régularisation des avances et acomptes versés à des mandataires.

La prévision ouverte pour le remboursement du capital de la dette doit être réajustée de 80 096,59 € au compte 164110 « emprunts en euros ». Par ailleurs, un abondement de 150 749 € est proposé, compte 163000, pour assurer l'amortissement des emprunts obligataires. La mise en place des crédits est rendue possible à partir de la ligne de dépenses imprévues (renvoi n° 49).

Pour assurer le paiement des travaux, confiés par mandat à la communauté urbaine de Lyon, il est nécessaire de réajuster les prévisions correspondantes, et pour certaines opérations d'ouvrir de nouveaux comptes de tiers pour effectuer, soit le paiement de prestations en cours, soit l'encaissement de participations des tiers bénéficiaires des travaux. Le renvoi n° 50 détaille les transferts de dépenses pour un montant total de 5,15 M€. Il totalise une prévision nouvelle de recettes sur des chapitres pour compte de tiers, de 2,2 M€. Les opérations suivantes sont concernées :

- Lyon 8^{ème} école d'infirmière Rockefeller : -85 000 € en dépenses et en recettes (comptes 458161 et 458261)

- Lyon I - extension de l'IUTB : -300 000 € en dépenses (compte 458119) et -155 000 € en recettes (compte 458219)

- Lyon 7^{ème} - CNAM : -10 000 € en dépenses (compte 458132) et -73 0000 € en recettes (compte 458232)
- Bron université lumière Lyon II - IUTB bâtiment OGP : - 175 000 € en dépenses (compte 458136)
- Lyon 7 - Institut national de recherche pédagogique : - 291 000 € en dépenses (compte 458251)
- Pour l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), des travaux supplémentaires d'un montant de 25 162,88 € sont entièrement financés par l'ENSSIB aux comptes 458159 et 458259 ;
- Lyon 3^{ème} place Voltaire : diminution des crédits ouverts de 100 000 € aussi bien en dépenses qu'en recettes (comptes 458182 et 458282) ;
- Saint Germain au mont d'Or - aménagement des accès à la gare : l'ouverture d'une prévision de recettes de 18 795 € est proposée pour l'encaissement du 1^{er} acompte qui sera rendu possible sur présentation de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux (compte 458203) ;
- Lyon 3^{ème} - parking de stationnement de la fosse aux Ours : ouverture d'un mandat de travaux et prévision d'une dépenses de 100 000 € au titre de l'exercice 2006 (compte 458173) ;
- Couzon aux monts d'Or l'aménagement des abords de la gare est réalisé en mandat de travaux. Les dépenses et les recettes doivent être inscrites pour le paiement des premières factures de travaux et la participation financière de la commune à hauteur 8 445 € (comptes 451126 et 458226).
- Saint Priest - rues Racine, Robespierre, et Beauséjour : inscription supplémentaire de 220 000 € (compte 458155) ;
- Charly - place de la mairie : augmentation de la dépense de 250 000 € pour assurer le paiement de toutes les prestations de l'exercice (compte 458134) ;
- Vaulx en Velin - quartier des Grolières 4^{ème} tranche : encaissement d'un acompte du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de 222 134,36 € conformément à la convention attributive de subvention n° 05-4-69008 (compte 458291) ;
- Pierre Bénite - DSU espaces extérieurs halte garderie : complément de 1,51 € pour ajustement de la recette attendue de la commune (compte 458296) ;
- Vénissieux - DSU contre allée Thorez : acompte de 155 000 € pour les travaux engagés sur cette opération (compte 458141) ;
- Vaulx en Velin - Ecoin sous la Combe tranches 3 et 4 : diminution des crédits ouverts en dépenses de 1 495 485 € et augmentation des crédits ouverts en recettes de 1 819 773,08 € (comptes 458175 et 458275) ;
- Lyon 7^{ème} - Boulevard Scientifique : réduction des inscriptions de dépenses de 2 000 000 € sur ce mandat de travaux (compte 458162) ;
- Lyon 8^{ème} - aménagement de l'espace Bachut 1^{ère} tranche : mise en place de 7 629,07 € sur le compte 458186.

Une convention en date du 7 février 2005 a été passée entre le Sytral et la Communauté urbaine désignée maître d'ouvrage pour la réalisation du site propre à l'extrémité « est » de l'avenue du Doyen Jean Lépine. Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) assure le financement de cet équipement. La totalité du fonds à recevoir soit 139 092 € peut être appelée au compte 132600 « subvention aux autres établissements publics locaux ». Pour ce même aménagement, il convient d'ouvrir un nouveau chapitre pour le compte du Sytral, ; en dépenses pour la pose d'une barrière de contrôle d'accès soit 13 156 € (compte 458127), en recettes pour 11 242 € au titre de son remboursement en valeur hors taxe et avec des frais de portage de la TVA à 2,2% (compte 458227) ,

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place Valmy à Lyon 9^{ème}, la ville de Lyon a confié la réalisation des ouvrages à la communauté urbaine de Lyon par convention en date du 15 mars 2001, avec participation de la commune à hauteur de 381 122,54 €. Les dépenses réalisées sur le chapitre 458187 entre 2000 et 2002 se sont élevées à 264 170,65 €. La participation financière de la commune de 381 122,54 € a été

perçue en totalité (458284). Les ouvrages ont été remis à la commune par procès verbal le 8 février 2002. Pour la clôture comptable de ce mandat de travaux, il convient d'enregistrer, pour ordre, une recette de 116 951,90 € au compte 132400 « subvention des communes » pour équilibrer les comptes 458187 et 458287.

Pour le développement de la ZAC de la Saulaie à Oullins, il a été nécessaire d'aménager des bretelles de sortie et d'accès à l'autoroute A7. L'État, futur propriétaire et gestionnaire de ces voiries, a confié par convention le 27 décembre 1999, la maîtrise de ces ouvrages à la communauté urbaine de Lyon et la maîtrise d'œuvre à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). Les dépenses réalisées sur le chapitre 458145 en 2001 et 2002 représentent 225 601,49 €. La participation financière de l'État s'établit à 76 224,51 € ; les ouvrages ont été remis par procès verbal. La communauté finance le montant des travaux non couvert par la participation de l'Etat soit 225 601,49 €. Cette somme est à constater par écriture d'ordre, au compte 204400 « subvention d'équipements en nature ». Les chapitres 458145 et 458245 seront alors clos.

Par convention en date du 25 mars 2002 la commune de Chassieu a mandaté la communauté urbaine de Lyon pour la réalisation d'un passage piétonnier dans le cadre de la requalification de la zone industrielle de Chassieu. Les dépenses réalisées sur le chapitre 458138 s'établissent à 34 275,58 €. Aucune participation de la commune n'étant prévue dans cette convention ; les ouvrages ont été remis à la ville. Il convient de clore les chapitres 458138 et 458238, en prévoyant l'émission d'un mandat de 34 275,58 € au compte 204400 « subvention d'équipement en nature » (renvoi n°51).

La Communauté urbaine reverse aux communes un huitième du produit de la taxe locale d'équipement. L'estimation de la dépense correspondante, ouverte au budget primitif à hauteur de 1 097 426 €, ne couvre pas le montant des restitutions calculées pour l'exercice 2005. Une inscription complémentaire de 346 397 € est proposée. Elle est financée à partir de la ligne « dépenses imprévues » (renvoi n° 52).

Le renvoi n° 53 présente les inscriptions pour ordre qu'il convient d'ouvrir pour effectuer les écritures de sortie patrimoniale des véhicules cédés gratuitement à la commune de Ouagadougou au Burkina-Faso. Ces écritures pour ordre, d'un montant de 16 74,22 €, suppose de constater une dépense équivalente au compte 204410 « subvention en nature aux organismes publics ».

La cession gratuite consentie par la collectivité à la SEM Lyon Confluence de deux immeubles situés 2 cours Charlemagne à Lyon 2^{ème} fait l'objet d'écritures d'ordre, pour un montant de 1 686 282 48 €, en recettes au compte 211800 « autres terrains » et en dépenses compte 204420 « subvention d'équipement en nature aux personnes de droit privé » (renvoi n° 54).

Pour régler le solde des acquisitions de véhicules légers du programme 2005, un ré abondement de la ligne budgétaire correspondante à hauteur de 937 000 € est nécessaire, compte 215715 (renvoi n° 55).

Pour assurer une prise en charge optimum des factures attendues par les services communautaires d'ici la clôture de l'exercice comptable, il convient de transférer 4,95 M€ de la ligne de dépenses imprévues, sur l'opération « en attente d'affectation » et d'ajuster les prévisions ouvertes aux chapitres 21 et 23 (renvoi n° 56).

Exercice 2006 – décisions modificatives - budget principal – section d'investissement – Tableau n°2

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 41			
compte 211200 terrains de voirie opération 0569 en attente d'affectation en attente d'affectation fonction 822	+ 7 950,00	compte 213200 immeuble du domaine privé fonction 824	+ 7 950,00
compte 211200 terrains de voirie opération 0569 en attente d'affectation en attente d'affectation fonction 822	+ 160 132,00	compte 213800 autres constructions fonction 824	+ 160 132,00
compte 211200 terrains de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	+ 38 112,25	compte 211800 autres terrains fonction 824	+ 38 112,25

compte 211200 terrains de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	+ 21 750,00	compte 458100 dép.trvx tiers acquisitions foncières fonction 824	+ 21 750,00
compte 458100 dép.trvx tiers acquisitions foncières fonction 824	+ 20 000,00	compte 458200 rec.trvx tiers acquisitions foncières fonction 824	+ 20 000,00
renvoi n° 42			
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 10 000,00		
compte 165000 dépôts et cautionnement reçus fonction 020	+ 10 000,00		
compte 211100 terrains nus fonction 824	- 55 000,00		
compte 165000 dépôts et cautionnement reçus fonction 020	+ 55 000,00		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	+ 6 500,00	compte 165000 dépôts et cautionnement reçus fonction 020	+ 6 500,00
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 1 095,00		
compte 165000 dépôts et cautionnement reçus fonction 90	+ 1 095,00		
renvoi n°43			
compte 458190 dép. trvx tiers Lyon 9 ^{ème} ZAC M.Berthet fonction 824	+ 41 829,17	compte 458193 dép. trvx tiers Lyon 5 ^{ème} SDUC fonction 824	+ 112 203,52
compte 458163 dép. trvx tiers Ecully place de Libération fonction 823	+ 191 739,11	compte 458187 dép. trvx tiers Lyon 9 ^{ème} Place Valmy fonction 824	+ 75 415,80
compte 204200 subvention d'équipement aux personnes droit privé fonction 822	- 12 182,29		
compte 134500 participation pour non réalisation de stationnement fonction 824	+ 6 925,51		
compte 132100 subvention Etat et Etablissement nationaux	+ 22,06		

fonction 824			
compte 132700 subventions communautaires fonction 824	+ 5 234,72		
compte 204200 subvention d'équipement aux personnes de droit privé fonction 822	- 5,71		
compte 458280 rec. trvx tiers Venissy 2 ^{ème} tranche fonction 824	+ 5,71		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	+ 9 799,39	compte 231510 travaux de voirie fonction 90	+ 9 799,39
compte 204200 subvention d'équipement aux personnes de droit privé fonction 822	- 32 438,26		
compte 458274 dép.trvx tiers Bron UC6 fonction 824	+ 32 438,26		
compte 458174 dép.trvx tiers Bron UC6 fonction 824	+ 3 174,48	compte 231510 travaux de voirie fonction 90	+ 3 174,48
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 142 729,58		
compte 458299 rec.trvx tiers régularisations antérieures à 1997 fonction 822	+ 142 729,58		
renvoi n°44			
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	30 450,00	compte 132200 subventions des Régions fonction 90	+ 30 450,00
renvoi n°45			
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 92 059,00		
compte 204150 subvention aux groupements de collectivités fonction 830	92 059,00		
renvoi n°46			

compte 020000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 47 205,00		
compte 102220 F.C.T.V.A fonction 01	47 205 ,00		
renvoi n°47			
compte 276200 créances sur transfert de droit à déduction de TVA fonction 824	21 514 930,00	compte 276200 créances sur transfert de droit à déduction de TVA fonction 824	21 514 930,00
compte 020000 dépenses .imprévues d'investissement fonction 01	21 514 930,00	compte 213800 autres constructions fonction 824	53 396,00
		compte 231310 constructions neuves fonction 824	21 461 534,00
renvoi n° 48			
compte 231510 travaux de voirie fonction 824	- 600 000,00		
compte 204170 subvention d'équipements autres établissements publics locaux fonction 824	600 000,00		
compte 231580 travaux sur bâtiments industriels fonction 812	340 983,75	compte 238110 avances forfaitaires sur marchés fonction 812	+ 340 983,75
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 1 977 640,00		
compte 204170 subvention d'équipements autres établissements publics locaux fonction 510	1 977 640,00		
compte 204180 subventions d'équipements aux autres organismes publics fonction 824	- 1 000 000,00		
compte 204200 subventions d'équipement aux personnes de droit privé fonction 822	- 200 000,00	compte 238100 avances acomptes versés à mandataires fonction 824	- 3 480 154,84
renvoi n°49			
compte 164110 emprunts en euros fonction 01	80 096,59		

compte 020000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 80 096,59		
compte 163000 emprunts obligataires fonction 01	150 749,00		
compte 020000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 150 749,00		
renvoi n°50			
compte 458161 dép trvx. Tiers Lyon 8 ^{ème} Ecole Rockfeller fonction 23	- 85 000,00	compte 458261 rec. trvx. Tiers Lyon 8 ^{ème} Ecole Rockfeller fonction 23	- 85 000,00
compte 458119 dép trvx. Tiers Villeurbanne Extension IUT.B fonction 23	- 300 000,00	compte 458219 rec.trvx. Tiers Villeurbanne Extension IUT.B fonction 23	- 155 000,00
compte 211200 terrains de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	145 000,00		
compte 458132 dép trvx. Tiers Lyon 7 ^{ème} implantation du CNAM fonction 23	- 10 000,00	compte 458232 rec. Trvx. tiers Lyon 7 ^{ème} implantation du CNAM fonction 23	- 83 000,00
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 73 000,00		
compte 458136 dép.trvx tiers Lyon 2 IUT Portes des Alpes bâtiment OGP fonction 23	- 175 000,00		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	175 000,00		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 291 000,00	compte 458251 rec. trvx. Tiers Lyon 7 ^{ème} INRP fonction 23	- 291 000,00
compte 458182 dép. trvx tiers Lyon 3 ^{ème} Place Voltaire fonction 824	- 100 000,00	compte 458282 rec. trvx tiers Lyon 3 ^{ème} Place Voltaire fonction 824	- 100 000,00
compte 458159 dép.trvx tiers Villeurbanne ENSSIB fonction 23	25 162,88	compte 458259 rec. trvx. Tiers Villeurbanne ENSSIB fonction 23	25 162,88
compte 458127 dép.trvx tiers Sytral accès hôpitaux Est fonction 822	13 156,00	compte 458227 rec.trvx tiers Sytral accès hôpitaux Est fonction 822	11 242,00

compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	137 178,00	compte 132600 subventions autres Ets.publics locaux fonction 822	139 092,00
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	18 975,00	compte 458203 rec.trvx tiers Saint.Germain abords gare fonction 824	18 975,00
compte 458173 dép.trvx tiers Lyon 3 Fosse aux ours - accès piétons parc de stationnement fonction 820	100 000,00		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	1 819 773,08	compte 458275 rec.trvx. tiers Vaulx en Velin Ecoin sous la combe fonction 824	1 819 773,08
compte 458126 dép.trvx tiers Couzon abords de la gare fonction 824	8 445,00	compte 458226 rec.trvx.tiers Couzon abords de la gare fonction 824	8 445,00
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 220 000,00		
compte 458155 dép.trvx. tiers Saint.Priest Beauséjour fonction 824	220 000,00		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 250 000,00		
compte 458134 dép.trvx. tiers Charly aménagement Place de la mairie fonction 824	250 000,00		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	222 134,36	compte 458291 rec.trvx.tiers Vaulx en Velin Grolières 4° tranche fonction 824	222 134,36
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	1,51	compte 458296 rec.trvx.tiers Pierre Bénite Halte garderie espaces extérieurs fonction 824	1,51
compte 204200 sub° d'équipement aux personnes de droit privé fonction 822	- 155 000,00		
compte 458141 dép.trvx.tiers Vénissieux contre allée Thorez fonction 824	155 000,00		
compte 458175 dép. trvx tiers Vaulx en Velin quartier Ecoin sous la combe fonction 824	- 1 495 485,00		

compte 212100 plantations d'arbres fonction 824	300 00,00		
compte 458162 dép.trvx tiers Lyon 7ème Bd.Scientifique fonction 824	- 2 000 000,00		
compte 231510 travaux de voirie fonction 824	761 752,13		
compte 458186 dép.trvx tiers Lyon 8 ^{ème} Bachut 1 ^{ère} tranche fonction 824	7 629,07		
renvoi n 51			
compte 458187 dép.trvx.tiers Lyon 9 ^{ème} Place Valmy fonction 824	116 951,90	compte 132400 subvention des communes fonction 824	116 951,90
compte 204410 subvention d'équipement en nature fonction 824	225 601,49	compte 458245 rec.trvx.tiers Oullins Zac la Saulaie fonction 824	225 601,49
compte 204410 subvention d'équipement en nature fonction 824	34 275,58	compte 458238 rec.trvx.tiers Chassieu chemin Miko fonction 824	34 275,58
renvoi n°52			
compte 102230 T.L.E. fonction 01	346 397,00		
compte 020000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 346 397,00		
renvoi n°53			
compte 204410 subventions d'équipement organismes publics Fonction 20	16 747,22	compte 218200 véhicules légers fonction 20	16 747,22
renvoi n°54			
compte 204420 subvention d'équipement personnes de droit privé fonction 824	1 686 282,48	Compte 211800 Autres terrains Fonction 824	1 686 282,48
renvoi n°55			
compte 215715 autres poids lourds équipement propreté fonction 812	937 000,00		
compte 231510 travaux de voirie	- 937 000,00		

opération 0569 en attente d'affectation fonction 822			
renvoi n°56			
compte 020000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 4 950 000,00		
compte 165000 dépôts et cautionnements reçus opération 0569 en attente d'affectation fonction 020	20 000,00		
compte 211200 autres terrains opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	2 229 831,36		
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	3 350 000,00		
compte 238100 avances et acomptes versés à mandataires opération 0569 en attente d'affectation fonction 822	- 530 482,36		
compte 275000 dépôts et cautionnements versés opération 0569 en attente d'affectation fonction 020	- 119 349,00		

III - Budget principal – mouvements intersections

Vous avez approuvé, par délibération du 10 juillet 2006 n° 2006-3562, les principes d'indemnisation des professionnels du Marché d'Intérêt National (M.I.N), suite à la fermeture du site de Perrache et du transfert de leur activité sur le site de Corbas. Ces indemnités, estimées à 12,4 M€, donneront lieu à la signature de protocoles individuels et seront versées en 2 fois : la moitié, 30 jours après la signature et le solde à la libération définitive des locaux du MIN de Perrache prévue en 2008. La publication de l'arrêté ministériel de déclassement étant attendue pour le dernier trimestre 2006, il vous est proposé d'inscrire cette dépense dès à présent par prélèvement sur l'autofinancement (renvoi n°57).

Au vu des résultats du compte administratif 2005, il convient d'augmenter de 1 505 224 € la prévision ouverte au budget primitif pour constater l'annuité 2006 de l'amortissement des « autres matériels et outillages de voirie ». Ces écritures, seront financées par une diminution de l'autofinancement du même montant (renvoi n°58).

Exercice 2006 – décisions modificatives – budget principal– mouvements intersections – tableau n° 3

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n°57			
compte 020000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 12 400 000,00	compte 021000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 12 400 000,00
compte 023000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 12 400 000,00		

compte 671800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 91	12 400 000,00		
renvoi n°58			
compte 023000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 1 505 224,00	compte 021000 Vvrement de la section de fonctionnement fonction 01	- 1 505 224,00
compte 681100 dotation amortissement immobilisations corporelle et incorporelle fonction 824	1 505 224,00	compte 281578 amortissement autre matériel outillage voirie fonction 813	1 505 224,00

IV - Point particulier - budget principal - mouvements inter sections - reprise des résultats 2005

La réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 au 1^{er} janvier 2006, le changement du régime des provisions pour risques et contentieux et des provisions réglementées ont conduit à modifier les résultats 2005 du budget principal. Ces modifications et l'affectation de l'excédent corrigé de la section de fonctionnement à la résorption du déficit de la section d'investissement ont été actées par le conseil de Communauté lors de la délibération du budget supplémentaire le 12 juin dernier.

Il convient d'effectuer des ajustements sur la prévision ouverte en 2006 :

- en investissement, au chapitre 001 pour porter le résultat de clôture 2005 de -189 256 382,06 € à -195 056 382,06 € soit une inscription supplémentaire de dépenses de 13 362 039 € compte tenu de la minoration à enregistrer correspondant au montant des provisions constituées à fin 2005 pour risques et contentieux de 5 800 000 € et pour la garantie d'emprunts de 7 562 039 €,
- en fonctionnement, au chapitre 002 pour porter le solde excédentaire du résultat de clôture 2005 à 24 456 349,72 € au lieu de 28 155 984,42 € soit une réduction de la ligne ouverte de 3 699 634,70 €,
- en investissement, au compte 106800 pour compléter l'inscription de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 11 261 673,70 € pour qu'il représente au total 167 956 016,76 €.

Le besoin de financement en section d'investissement qu'induisent ces écritures soit 2 100 365,30 € peut être trouvé

- par une réduction de la ligne de dépenses imprévues de 20 565,30 €
- en ajustant la prévision de recettes pour l'encaissement du produit de la taxe locale d'équipement au montant de la réalisation constatée à la mi octobre (9 579 801,99 €) soit une inscription de recette nouvelle de 2 079 800 €

Pour la section de fonctionnement, l'équilibre des écritures est assuré par une diminution de l'autofinancement de 3 699 634,70 € et des dépenses imprévues pour le même montant (renvoi n°59).

**Exercice 2006 – décisions modificatives - budget principal - mouvements inter sections -
reprise des résultats 2005 - tableau n°4**

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n°59			
compte 001 résultat investissement, reporté fonction 01	13 362 039,00	compte 106800 excédent de fonctionnement capitalisé fonction 01	11 261 673,70
compte 02000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 20 565,30	compte 102230 T.L.E. fonction 01	2 079 800,00
compte 021000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 3 699 634,70	compte 002 résultat fonctionnement reporté fonction 01	- 3 699 634,70
compte 020000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 3 699 634,70	compte 023000 virement à la section de fonctionnement Fonction 01	- 3 699 634,70

V – Budget annexe des eaux - section d'exploitation

Vous avez approuvé, par délibération n°2006-3394 du 2 mai 2006 le programme de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar. Ce programme mené en partenariat avec l'Union européenne, le bureau d'études français Burgeap et la région Haute-Matsiatra vise 3 objectifs : améliorer la gestion de l'eau dans la région de la Haute Matsiatra, renforcer les capacités des acteurs publics locaux et créer un pôle de compétences dans le secteur de l'eau. Vous avez également approuvé le 11 septembre 2006 par délibération n° 2006-3601 le budget prévisionnel de cette opération pour les exercices 2006 à 2009. Ce contrat de financement entre l'Union européenne et la Communauté urbaine précise les modalités de versement de la subvention obtenue pour un montant total de 873 894 € qui devra être réparti entre les différents partenaires. Les écritures présentées au (renvoi n°60) décrivent le premier versement de l'Union européenne à encaisser en 2006 , à hauteur de 365 891 €, la part à reverser aux partenaires (261 195 €) et le reliquat de 104 696 € qui financera les dépenses de mise en place d'un représentant permanent.

Exercice 2006 - décisions modificatives – budget annexe des eaux– section d'exploitation – tableau n°5

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
Renvoi n°60			
compte 622800 autres rémunérations opération pluriannuelle 1371 – projet européen Madagascar	104 696,00	compte 748000 subventions d'exploitation opération pluriannuelle 1371 – projet européen Madagascar	365 891,00
compte 674300 subventions exceptionnelle d'exploitation opération pluriannuelle 1371 – projet européen Madagascar	261 195,00		

VI - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Un trop perçu de 2 158 € a été encaissé en subvention de l'agence de l'eau au titre du programme de recherche des fuites sur le réseau d'eau potable par ilotage des balmes. Le solde des dépenses étant inférieur à

l'estimation des travaux, la subvention est de ce fait, réduite. Cette annulation partielle de recette est à effectuer et suppose l'inscription d'une dépense correspondante présentée au renvoi n°61.

Par délibération en date 11 septembre 2006, la communauté urbaine de Lyon a décidé de signer une convention de partenariat avec l'union européenne et le bureau d'études Burgeat pour le bénéfice de la région Haute Matsiatra à Madagascar. Cette convention prévoit que la communauté achète deux véhicules et que ces derniers sont mis à la disposition des personnels de la mission sur place ; qu'en fin de mission ils seront remis à la région Haute Matsiatra. Pour constater la mise à disposition de ces véhicules, il convient de prévoir les écritures pour ordre d'un montant de 59 800 € sur les comptes 2182 « matériel de transport » et 248 « autres mises en affectation » (renvoi n°62).

Le niveau de consommation des inscriptions des dépenses et des recettes effectivement encaissables en 2006, a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la préparation de la clôture comptable. Ces éléments permettent d'envisager une réduction des prévisions de dépenses réelles à hauteur de 2 992 304 € et des recettes de TVA correspondantes pour 665 007 €. Les écritures pour ordre, relatives à la TVA, sont également à minorer de 465 007 € en dépenses et de 457 663 € en recettes. L'ensemble de ces ajustements permet une diminution du programme d'emprunt à long terme de 2,3 M€ sur les 11,5 M€ ouverts au budget primitif, et un ajustement des dépenses imprévues à hauteur de 34 641 € (renvoi n°63).

Exercice 2006- décisions modificatives - budget annexe des eaux – section d'investissement- Tableau n°6

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n°61			
compte 203100 frais d'étude	- 2 158,00		
compte 131100 subvention d'équipement Agence de l'Eau	2 158,00		
renvoi n°62			
compte 248100 autres mises à disposition	59 800,00	compte 218212 matériel de transport	59 800,00
renvoi n°63			
acompte 238110 avances forfaitaires sur marché opération 0769 en attente d'affectation	- 200 000,00	compte 238110 avances forfaitaires sur marché opération 0769 en attente d'affectation	- 200 000,00
compte 231510 construction de réseaux opération 0769 en attente d'affectation	- 1 600 000,00	compte 231510 construction de réseaux opération 0769 en attente d'affectation	- 262 208,00
compte 231310 constructions neuves opération 0769 en attente d'affectation	- 1 192 304,00	compte 231310 constructions neuves opération 0769 en attente d'affectation	- 195 455,00
compte 276200 créances droit à déduction TVA opération 0769 en attente d'affectation	- 465 007,00	compte 276200 créances droit à déduction TVA opération 0769 en attente d'affectation	- 465 007,00
compte 020000	+ 34 641,00	compte 164110	- 2 300 000,00

dépenses imprévues d'investissement		emprunts en euro	
-------------------------------------	--	------------------	--

VII - Budget annexe des eaux - mouvements intersections

Le montant inscrit au budget 2006 pour couvrir l'amortissement des subventions d'équipement aux groupements de collectivités est insuffisant, une inscription supplémentaire de 23 498 € est à prévoir (renvoi n°64).

Exercice 2006- décisions modificatives - budget annexe des eaux – mouvements intersections- Tableau n°7

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n°64			
compte 023000 virement à l'investissement	23 498,00	Ccmpte 021000 virement à la section d'exploitation	23 498,00
compte 139150 amortissement subvention d'équipement	23 498,00	compte 777000 quote part des subventions	23 498,00

VIII – Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation

Deux dépenses importantes non prévues lors de la préparation budgétaire. La première, d'ordre conjoncturel, est relative aux problèmes d'incinération rencontrés sur les sites de Saint- Fons et Pierre Bénite. Ils nécessitent une inscription complémentaire de 1 800 000 € sur la ligne « entretien des stations ». La deuxième est liée à la mise en route opérationnelle de la station de Pierre Bénite, et à l'évolution des prix du gaz et de l'électricité. Ces facteurs engendrent une inscription supplémentaire de 1 500 000 € qui pourrait être supportée par la provision pour dépenses imprévues (renvoi n° 65).

Par délibération 2006-3691 du 10 octobre 2006, vous avez approuvé le protocole d'accord transactionnel entre la SCI « Les résidences du village » et la Communauté urbaine. Cette convention met fin à la procédure contentieuse portant sur les travaux réalisés par la SCI dans le cadre d'une opération de construction de 19 maisons individuelles, sur un terrain situé au lieu-dit la Croix à Vaulx en Velin. En effet, les travaux d'assainissement réalisés par la SCI et intégrés au domaine public communautaire, excédaient les besoins de l'opération. Cet accord amiable fixe le montant de rachat des équipements à 35 536,38 €. Cette dépense pourrait être financée par un reste à réaliser sur les crédits d'études (renvoi n°66).

L'avenant sur la police d'assurances « capital décès » nécessite une inscription supplémentaire pour régler la prime 2006. Cette revalorisation est consécutive à l'augmentation de la masse salariale qui sert de base à la tarification de ce contrat. Les 5 000 € nécessaires seraient inscrits à partir des dépenses imprévues (renvoi n°67)

Exercice 2006 - décisions modificatives – budget annexe de l'assainissement – section d'exploitation – tableau n°8

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n°65			
compte 022000 dépenses imprévues d'exploitation	- 3 300 000,00		
compte 615230 entretien de bâtiments	1 800 000,00		

compte 606120 électricité	1 500 000,00		
renvoi n°66			
compte 617000 études et conseil	- 35 536,38		
compte 674200 subventions d'équipement	35 536,38		
renvoi n°67			
compte 022000 dépenses imprévues d'exploitation	- 5 000,00		
compte 616830 cotisations assurance capital-décès	5 000,00		

IX - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement

Une diminution de 4 091 208 € des crédits destinés à l'amortissement de la dette peut être envisagée et affectée au chapitre dépenses imprévues (renvoi n°68).

Une simulation de la consommation des dépenses et de la réalisation de recettes a été effectuée. Elle aboutit à une diminution des crédits opérationnels de dépenses de 7 M€. En parallèle une subvention de l'État de 7 M€ inscrite au budget primitif pour l'opération « Station de Pierre Bénite » est à annuler pour le même montant car elle ne sera encaissée qu'en 2007 (renvoi n°69).

Exercice 2006- décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement – section d'investissement - Tableau n°9

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n°68			
compte 164110 emprunts en euros	- 4 091 208,00		
compte 020000 dépenses imprévues d'investissement	4 091 208,00		
renvoi n°69			
compte 215400 matériel industriel opération 0770	- 10 000,00		
compte 238110 avances forfaitaires sur marché opération 0770	- 3 197,64		

compte 231560 travaux de recueillis d'eaux pluviales opération 0770	- 389 096,43		
compte 231510 constructions neuves opération 0770	- 3 300 000,00		
compte 231320 agencement améliorations bâtiment opération 0770	- 200 000,00		
compte 231510 construction de réseau opération 0770	- 2 803 706,93		
compte 231550 travaux à la demande de tiers	- 293 999,00	compte 131110 agence de l'eau	- 7 000 000,00

X - Budget Assainissement – mouvements intersections

Comme pour le budget annexe des eaux, l'inscription ouverte au budget 2006 pour couvrir l'amortissement des subventions d'équipement reçues et l'amortissement des subventions de l'agence de l'eau est insuffisante, une inscription supplémentaire de 952 417 € est à prévoir (renvoi n°70).

Exercice 2006 - décisions modificatives – budget de l'assainissement – mouvements intersections - Tableau n°10

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n°70			
compte 023000 virement à l'investissement fonction 222	952 417,00	compte 021000 virement de l'exploitation fonction 222	952 417,00
compte 139150 amortissement subvention fonction 222	541 708,00		
compte 139111 amortissement subvention Agence de L'eau fonction 222	410 709,00	compte 777000 quote part des subventions fonction 222	952 417,00

XI – Budget du restaurant communautaire - section de fonctionnement

Les agents communautaires ont la possibilité d'adhérer à l'une des mutuelles auxquelles la Communauté urbaine apporte un concours financier. Les crédits prévus sont insuffisants de 450 € pour mandater les subventions aux mutuelles jusqu'à la fin de l'exercice. Une inscription complémentaire de ce montant pourrait être financée à partir des crédits destinés à la rémunération des apprentis (renvoi n°71).

Le lancement d'une procédure d'appels d'offres, pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre ayant trait à la restructuration du restaurant communautaire, nécessite la constitution d'un jury. Les crédits à inscrire au titre de l'indemnisation des membres de ce jury seront prélevés sur les dépenses de nettoyage des locaux à hauteur de 1 530 € (renvoi n°72).

Exercice 2006 - décisions modificatives – budget du restaurant communautaire – section de fonctionnement – tableau n°11

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n°71 compte 641700 rémunération des apprentis fonction 020 compte 657380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 020	- 450,00 + 450,00		
renvoi n°72 compte 628300 frais de nettoyage des locaux fonction 020 compte 671800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 020	- 1 530,00 + 1 530,00		

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° **affecte** un complément de 11 261 673,70 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2005,

2° **corrige** la délibération n°2006-3530 de la séance du conseil communautaire du 10 juillet 2006, dans laquelle il convient de lire au renvoi 55 compte 204410 « Subvention d'équipement en nature aux organismes publics » au lieu de « subvention d'équipement aux communes »,

3° **décide** la création du compte réglementaire 248 « autres mises en affectation » dans le budget annexe des Eaux,

4° **approuve** les décisions modificatives ci-dessus présentées et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal	39 460 119,64	39 460 119,64
Section de fonctionnement	- 1 768 580,21	- 1 768 580,21
002 - résultat de fonctionnement reporté		- 3 699 634,70
011 - charges à caractère général	1 021 740,58	
012 - charges de personnel	-157 008,00	

013 - atténuation de charges		19 961,98
022 - dépense imprévues de fonctionnement	-1 819 535,56	
023 - virement à la section d'investissement	-17 604 858,70	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	1 505 224,00	
656 - frais de fonctionnement des groupes d'élus	12 900,00	
657 330 - subventions de fonctionnement au département	3 304 348,50	
657 340 - subventions de fonctionnement aux communes	-384 740,92	
657 370 - subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	155 928,78	
657 380 - subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	-74 500,00	
657 400 - subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-67 000,00	
657 480 - subventions de fonctionnement aux autres organismes privés	289 177,48	
67 - charges exceptionnelles	12 049 743,63	
70 - produits des services du domaine et ventes diverses		-613 728,00
73 - impôts et taxes		1 000 000,00
74 - dotations et participations		110 293,16
77 - produits exceptionnels		1 414 527,35
Section d'investissement	41 228 699,85	41 228 699,85
001 - résultat investissement, reporté	13 362 039,00	
020 - dépenses imprévues d'investissement	- 179 717,59	
021- virement de la section de fonctionnement		- 17 604 858,70
040 - opérations d'ordre de transferts entre section		1 505 224,00
041 - opérations patrimoniales	23 594 788,67	23 594 788,67
10 - dotations, fonds divers et réserves	393 602,00	13 341 473,70
13 - subventions d'investissement	12 182,29	169 542,00
14 - provisions réglementées		
15 - provisions pour risques et charges		
16 - emprunts et dettes assimilées	316 940,59	6 500,00
19 - différences sur réalisations d'immobilisation		
20 - immobilisations incorporelles		
204 - subventions d'équipement versées	1 270 072,74	
21 - immobilisations corporelles	3 784 775,61	206 194,25
22 - immobilisations reçues en affectation		
23 - immobilisations en cours	1 747 541,28	- 3 126 197,22
24 - immobilisations affectées, concédées, affermées		
26 - participations et créances rattachées à des participations		
27 - autres immobilisations financières	- 119 349,00	21 514 930,00
28 - amortissements des immobilisations		
458 100 - dép.trvx.tiers Acquisitions foncières		41 750,00
458 119 - dép.trvx.tiers Villeurbanne extension de l'IUTB	- 300 000,00	
458 126 - dép.trvx.tiers Couzon au Mt.D'or - abords de la gare (nouveau chapitre)	8 445,00	
458 127 - dép.trvx.tiers Sytral accès hôpitaux Est (nouveau chapitre)	13 156,00	
458 132 - dép.trvx.tiers Lyon 7 ^{ème} implantation du CNAM	- 10 000,00	
458 134 - dép.trvx.tiers Charly - Place de la mairie	250 000,00	
458 136 - dép.trvx.tiers Lyon II-IUT Portes des Alpes - Bâtiment OGP	- 175 000,00	
458 141 - dép.trvx.tiers Venissieux allée Thorez	155 000,00	
458 155 - dép.trvx.tiers St. Priest Beauséjour (nouveau chapitre)	220 000,00	
458 159 - dép.trvx.tiers Villeurbanne ENSSIB	25 162,88	
458 161 - dép.trvx.tiers Lyon 8 ^{ème} Ecole Rockfeller	- 85 000,00	
458 162 - dép.trvx.tiers Lyon 7 ^{ème} Bd. Scientifique	- 2 000 000,00	
458 163 - dép.trvx.tiers Ecully place de Libération	191 739,11	
458 173 - dép.trvx.tiers Lyon 3 ^{ème} Fosse aux ours - Accès piétons (nouveau chapitre)	100 000,00	
458 174 - dép.trvx.tiers Bron Parilly UC6A	3 174,48	
458 175 - dép.trvx.tiers Vauxl-en-Veli - Quartier Ecoin sous la Combe	- 1 495 485,00	
458 182 - dép.trvx.tiers Lyon 3 ^{ème} Place Voltaire	- 100 000,00	
458 186 - dép.trvx.tiers Lyon 8 ^{ème} Bachut - 1 ^{ère} tranche	7 629,07	

458 187 - dép.trvx.tiers Lyon 9 ^{ème} Place Valmy 2 ^{ème} tranche		75 415,80
458 190 - dép.trvx.tiers Lyon 9 ^{ème} Zac Michel Berthet	41 829,17	
458 193 - dép.trvx.tiers Lyon 5 ^{ème} SDUC		112 203,52
458 200 - rec.trvx.tiers Acquisitions foncières	20 000,00	
458 203 - rec.trvx.tiers St.Germain abords de la gare (nouveau chapitre)		18 975,00
458 219 - rec.trvx.tiers Villeurbanne extension de l'IUTB		- 155 000,00
458 226 - rec.trvx.tiers Couzon au Mt.D'or - abords de la gare (nouveau chapitre)		8 445,00
458 227 - rec.trvx.tiers Sytral accès hôpitaux Est (nouveau chapitre)		11 242,00
458 232 - rec.trvx.tiers Lyon 7 ^{ème} implantation du CNAM		- 83 000,00
458 251 - rec.trvx.tiers Lyon 7 ^{ème} INRP		- 291 000,00
458 259 - rec.trvx.tiers Villeurbanne ENSSIB		25 162,88
458 261 - rec.trvx.tiers Lyon 8 ^{ème} Ecole Rockfeller		- 85 000,00
458 274 - rec.trvx.tiers Bron Parilly Bat.UC6-A	32 438,26	
458 275 - rec.trvx.tiers Vaulx-en-velin Quartier Ecoin-sous-la-Combe		1 819 773,08
458 280 - rec.trvx.tiers Vénissieux -Venessy 2 ^{ème} tranche	5,71	
458 282 - rec.trvx.tiers Lyon 3 ^{ème} Place Voltaire		- 100 000,00
458 291 - rec.trvx.tiers Vaulx-en-velin Grolière 4 ^{ème} tranche		222 134,36
458 296 - rec.trvx.tiers Pierre Bënite espaces extérieurs halte garderie		1,51
458 299 - rec.trvx.tiers Régularisations antérieures à 1997	142 729,58	
48 - compte de régularisation		
Budget annexe des eaux	- 2 949 983,00	- 2 949 983,00
Section d'exploitation	389 389,00	389 389,00
011 - charges à caractère général	104 696,00	
023 - virement à la section d'investissement	23 498,00	
67 - charges exceptionnelles	261 195,00	
74 - subventions d'exploitation		365 891,00
77 - produits exceptionnels		23 498,00
Section d'investissement	- 3 339 372,00	- 3 339 372,00
020 000 – dépenses imprévues d'investissement	34 641,00	
021 000 - virement de la section d'exploitation		23 498,00
13 - subventions d'investissement	25 656,00	
16 - emprunts		- 2 300 000,00
20 - immobilisations incorporelles	- 2 158,00	
21 - immobilisations corporelles		59 800,00
23 - réseau d'eau potable	- 2 992 304,00	- 657 663,00
24 - immobilisations affectées, concédées	59 800,00	
27 - autres immobilisations financières	- 465 007,00	- 465 007,00
Budget annexe de l'assainissement	- 5 095 166,00	- 5 095 166,00
Section d'exploitation	952 417,00	952 417,00
011 - charges à caractère général	3 269 463,62	
022 - dépenses imprévues d'exploitation	-3 305 000,00	
023 - virement à la section d'investissement	952 417,00	
67 - charges exceptionnelles	35 536,38	
77 - produits exceptionnels		952 417,00
Section d'investissement	- 6 047 583,00	- 6 047 583,00
020 000 – dépenses imprévues d'investissement	4 091 208,00	
021 000 - virement de la section d'exploitation		952 417,00
13 subventions d'équipement	952 417,00	- 7 000 000,00
16 - emprunts	- 4 091 208,00	
21 - immobilisations corporelles	- 10 000,00	
23 immobilisations en cours	- 6 990 000,00	

Budget annexe du restaurant	0,00	0,00
Section de fonctionnement	0,00	0,00
011 - charges à caractère général	-1 530,00	
012 - charges de personnel	-450,00	
657 380 - subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	450,00	
67 - charges exceptionnelles	1 530,00	

5° Modifie les états de comptes de tiers du budget principal comme suit :

Délibération :

compte 458100 compte 458200	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u> nature des travaux :						
acquisitions foncières pour tiers	71 428 225,03	12 020 000,00	6 640 425,98			78 068 651,01
<u>recettes réelles</u>						
financement par le tiers et par d'autres tiers	71 304 964,99	12 041 750,00	6 623 195,60			77 928 160,59
financement par la collectivité						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération n° 200-0782

compte 458119 compte 458219	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles 458119</u> nature des travaux :						
Villeurbanne I.U.T.B. extension	89 573,	180 000,00	930,86			97 504,63
<u>recettes réelles 458219</u>						
Financement par mandant et par d'autres tiers	27 578,03	15 000,00				27 578,03
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération : n°2003-1323

compte 458132 compte 458232	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
dépenses réelles						
nature des travaux :						
Lyon 7ème - C.N.A.M.	3 676,23	20 000,00		-		13 676,23
recettes réelles						
financement par mandant et par d'autres tiers		-		-		
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-		-		

délibération :

compte 458134 compte 458234	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
dépenses réelles						
nature des travaux :						
Charly - Place de la mairie (espaces verts)		350 000,00	93 438,94			93 438,94
recettes réelles						
financement par mandant et par d'autres tiers	100 000,00	100 000,0	100 000,00			
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

délibération : n°2004-2357

compte 458136 compte 458236	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
dépenses réelles						
nature des travaux :						
Bron - Université Lyon II-IUT Portes des Alpes Bât.OGP		25 000,00	11 936,08			11 936,08
Recettes réelles						
financement par mandant et par d'autres tiers		-		-		
financement par le mandataire						

financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			
---	--	---	---	--	--	--

délibération : B-2003-1710

compte 458141	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
compte 458241						
dépenses réelles						
nature des travaux :						
Vénissieux - DSU - Contre allée Thorez		1 198 000,00	892 202,21			892 202,21
recettes réelles						
financement par mandant et par d'autres tiers		210 831,00	145 060,58			145 060,58
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

Délibération : 2002-0575

compte 458151	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
compte 458251						
dépenses réelles						
nature des travaux :						
Lyon 7ème - I.N.R.P.	4 809 372,52	66 000,00	55 758,92			4 865 131,44
recettes réelles						
financement par mandant et par d'autres tiers	1 186 206,38	291 000,00				1 186 206,38
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

délibération : du 11 Février 2002

compte 458159 compte 458259	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
dépenses réelles						
nature des travaux :						

Villeurbanne - E.N.S. Science de l'informatique & des bibliothèques	2 123 581,26	3 338 759,12	1 809 350,41			3 932 931,67
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	1 453 683,38	2 459 941,01	820 378,22			2 274 061,60
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

délibération : n°2002-0488

compte 458161 compte 458261	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Lyon 8 - Ecole d'infirmières Rockefeller	10 163 363,44	35 000,00	26 763,49			10 190 126,93
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	7 239 336,55	15 000,00	12 108,28			7 251 444,83
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)				-		

délibération : n°2003-1050

compte 458162 compte 458262	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Lyon 7 - Bd. Scientifique & carrefour Perrin/J.Jaurès	1 193 986,18	788 985,00	262 056,99			1 456 043,17
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	381 122,54	166 000,00	126 000,00			507 122,54
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)				-		

délibération : Délibération du 8 juillet 1999

compte 458163 compte 458263	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Ecully - Aménagement Place de la Libération	380 254,33	191 739,11		-		380 254,33
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	571 683,82		-	-		571 683,82
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)			-	-		

Délibération :

compte 458164 compte 458264	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Fleurieu - Aménagement de l'ancienne gare "Cachette"		336 000,00		-		
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		336 000,0		-		
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)			-	-		

délibération : n°B-2003-1326

compte 458174 compte 458274	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						

Bron - DSU - Parilly arrière UC6 Galaxy	454 028,65	35 612,74	-			454 028,65
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		-	-			
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

délibération : n° 2000-5600

compte 458175 compte 458275	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Vaulx-en-Velin GPV-Quartier Ecoin sous la Combe		5 006 515,00	3 616 324,19			3 616 324,19
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		1 819 773,08	-			
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

Délibération : n°2000-5606

compte 458180 compte 458280	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Vénissieux-DSU-Vénissy- 2ème tranche	572 035,61	5,71	-			572 035,61
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	262 218,06		-			262 218,06
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

délibération : n°

compte 458182 compte 458282	Cumul des	Sur l'exercice 2006	Cumul des
--------------------------------	-----------	---------------------	-----------

	réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	réalisations
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Lyon 3 - Place Voltaire						
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers						
financement par le mandataire		-	-			
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

délibération n°1999-4326

compte 458186 compte 458286	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Lyon 8 - Espace Bachut - 1ère tranche	916 096,2	7 629,07		-		916 096,22
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	1 067 143,12	-	-			1 067 143,12
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

délibération : n°1999-4846

compte 458187 compte 458287	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Lyon 9 - Place Valmy - 2ème tranche	264 170,65		-	-		264 170,65
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	381 122,54	75 415,80		-		381 122,54
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

délibération : n° B-2003-1773

compte 458190 compte 458290	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
travaux primaire - ZAC Michel Berthet	191 188,43	91 617,42	49 788,25			240 976,68
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		-	-			
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

délibération n°003-1455

compte 458191 compte 458291	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Vauls-en-Velin "Grolières" 4ème tranche		200 000,00	5 483,82			5 483,82
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		222 134,36		-		
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

délibération n°2000-4950

compte 458193 compte 458293	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op.à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Lyon 5 - Place St.Irénée	385 985,40	-	-			385 985,40
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	385 985,40	112 203,52		-		385 985,40
financement par le mandataire						

financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			
---	--	---	---	--	--	--

délibération n° B-2003-1403

compte 458196 compte 458296	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
Pierre-Bénite - DSU - Espace halte garderie	292 635,15	-	-			292 635,15
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	60 682,41	1,51	-			60 682,41
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

compte de tiers pour régularisation d'opérations antérieurs au 1er Janvier 1997

compte 458199 compte 458299	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<u>dépenses réelles</u>						
nature des travaux :						
compte de régularisa° de mandat antérieurs au 01/01/1997		142 729,58				
<u>recettes réelles</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		-	-			
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)		-	-			

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,